

# ASSEMBLÉE NATIONALE

31 octobre 2013

---

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2014 - (N° 1395)

Rejeté

## AMENDEMENT

N ° II-CF162

présenté par  
M. Alauzet et Mme Sas

-----

### ARTICLE 56

**Les alinéas 7 à 9 du présent article sont supprimés.**

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent article souhaite rendre plus efficaces le CIDD et l'éco-PTZ. Toutefois, il propose également d'exclure les équipements de production d'énergie solaire du dispositif.

Afin de préserver ce secteur riche en emplois et de continuer à développer, de manière lisible, l'énergie solaire, le présent amendement propose de réintroduire le solaire dans le dispositif.